

CONSEIL MUNICIPAL

COMPT E - R E N D U DE LA RÉUNION DU 26 AVRIL 2018

MEMBRES	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
Patrick BEDEK	Maire		X
Dominique DELOUETTE	Maire-Adjoint	X	
Philippe COPP	Maire-Adjoint	X	
Christine TASSIN-GITEAU	Maire-Adjoint	X	
Christian SERNICLAY	Maire-Adjoint	Secrétaire	
Arnaud JULLIARD	Conseiller délégué	X	
Béatrice PENASSE	Conseiller		X
Carole MEILLEUR	Conseiller	X	
Thierry COLLET	Conseiller		X
Jacqueline PERARD	Conseiller		X
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X	
Christiane COLIN	Conseiller	X	
Patrick LAQUILLE	Conseiller	X	
Nathalie SIMUS-FALANTIN	Conseiller	X	
Armand GRAIS	Conseiller	X	

Madame DELOUETTE donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 11 avril 2018.

Monsieur Patrick BEDEK donne pouvoir à Madame Dominique DELOUETTE.

Madame Béatrice PENASSE donne pouvoir à Madame Christiane COLIN.

Monsieur Thierry COLLET donne pouvoir à Monsieur Patrick LAQUILLE.

Madame Jacqueline PERARD est excusée.

Convention d'honoraires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par une requête enregistrée au greffe le 7 février 2018, Monsieur Patrice MURGUET a saisi le Tribunal Administratif d'une demande tendant à l'annulation du permis d'aménager PA 051 105 17 K0001 autorisé par arrêté municipal n°2017/117 le 6 décembre 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se défendre et pour se faire, de signer une convention d'honoraires avec un avocat pour assurer la défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à défendre cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'honoraires ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Une information sommaire sur le déroulé du projet de lotissement aux Loreaux est faite en séance par Dominique DELOUETTE. Un exposé plus détaillé sera présenté lors d'un prochain conseil.

Accueil périscolaire et restaurant scolaire : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature le 9 mars 2018 du protocole de résiliation amiable avec LYKKEN (anciennement BARRAND + CORPELET Architectures)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de trouver un nouvel architecte pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

La commission « appel d'offres » a consulté les cabinets d'architectes : « BORDERIOUX et DI LEGGE », THOMAS ARCHITECTES », « PACE », « GARNIER ARCHITECTES et PREVOT INGENIERIE » et « THIENOT, BALLAN, ZULAICA ». Après l'analyse des propositions la commission propose de retenir « GARNIER ARCHITECTES et PREVOT INGENIERIE » pour un forfait provisoire de rémunération de 28 732,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à « GARNIER ARCHITECTES et PREVOT INGENIERIE » pour un forfait provisoire de rémunération de 28 732,50 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

Accueil périscolaire et restaurant scolaire : mission bureau d'études « électricité / chauffage, ventilation et climatisation / plomberie »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20161109 confiant la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à BARRAND + CORPELET ARCHITECTURES (devenu LYKKEN) ainsi qu'à ses cotraitants BETELEC, ATEC et REFLEXBOIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature le 9 mars 2018 du protocole de résiliation amiable avec LYKKEN (anciennement BARRAND + CORPELET Architectures)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de continuer les différentes missions restantes avec les cotraitants déjà en charge du projet.

La mission du cotraitant REFLEXBOIS est terminée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la mission bureau d'études « électricité / CVC / plomberie » à BETELEC pour un montant de 6 120,00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la mission bureau d'études « électricité / CVC / plomberie » à BETELEC pour un montant de 6 120,00 €HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces du marché.

Accueil périscolaire et restaurant scolaire : mission bureau d'études « mobilier de cuisine »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°20161109 confiant la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à BARRAND + CORPELET ARCHITECTURES devenue LYKKEN ainsi qu'à ses cotraitants BETELEC, ATEC et REFLEXBOIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature le 9 mars 2018 du protocole de résiliation amiable avec LYKKEN (anciennement BARRAND + CORPELET Architectures)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de continuer les différentes missions restantes avec les cotraitants déjà en charge du projet.

La mission du cotraitant REFLEXBOIS est terminée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la mission bureau d'études « mobilier de cuisine » à ATEC pour un montant de 1 566,21 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la mission bureau d'études « mobilier de cuisine » à ATEC pour un montant de 1 566,21 €HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces du marché.

Installation d'un journal électronique d'informations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un journal électronique d'informations sur la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis :

- Q-lite d'un montant de 19 700,00 €HT
- Charvet digital média d'un montant de 16 545,00 €HT
- Centaure systems d'un montant de 15 270,00 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, 11 voix pour et 2 voix contre :

- d'accepter la proposition de Centaure Systems pour un montant de 15 270,00 €HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Consultation publique en vue de la construction d'une plateforme logistique sur la zone industrielle de la Pompelle à Reims

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation publique relatif à la construction d'une plateforme logistique sur la zone industrielle de la Pompelle à Reims par la SCI AREFIM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur ce projet.

Travaux de désamiantage - immeuble 1 rue Thiers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mission de diagnostic amiante et plomb avant travaux réalisé au 1 rue Thiers, il est nécessaire de procéder au désamiantage d'un mur de l'immeuble.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le devis de l'entreprise G3D d'un montant de 5 842,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter ce devis.

Mise en place de coussins berlinois rue de Bétheny

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation de deux coussins berlinois rue de Bétheny.

Il informe le Conseil Municipal que la commune possède déjà un coussin berlinois et propose de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims qui a la compétence voirie, la fourniture du deuxième coussin berlinois et la pose des deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Informations diverses :

- implantation antenne orange : Madame DELOUETTE informe le conseil municipal qu'elle a contacté Monsieur CLEMENT à ce sujet et que tous les éléments seront présentés lors d'un prochain conseil.

- Madame DELOUETTE informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Nathalie SIMUS-FALANTIN de ces fonctions de conseillère municipale, et précise qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du C.C.A.S.

Personne ne voulant se présenter, le remplacement de Madame SIMUS-FALANTIN au sein du C.C.A.S. sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

- accueil périscolaire et restaurant scolaire : pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de déplacer le transformateur EDF actuel. Le coût de ces travaux sera entièrement pris en charge par EDF soit environ 67 000 €.

- prochains conseils municipaux : 11 juin et 5 juillet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.